Les informations locales

Le plan local d'urbanisme a été « arrêté » lors du conseil municipal du 16 septembre. Cela signifie que son étude par les élus communaux est terminée et qu'il sera soumis pour avis aux « Personnes Publiques Associées », c'est à dire à tous les organismes, personnes ou structures impliqués dans son élaboration. Ces personnes disposent d'un délai de trois mois pour transmettre leur avis. Ensuite le projet sera soumis à une enquête publique pendant laquelle les habitants pourront donner, eux aussi, leur avis et éventuellement consigner leurs réclamations et doléances.

Bâtiments Les Gîtes

Le conseil municipal du 16 septembre a validé une offre d'achat de 75 000 €, honoraires d'agence compris, pour le bâtiment dénommé Les Gîtes que le conseil avait proposé à la vente le 15 avril 2021. Les contraintes financières nécessaires pour le rénover se sont avérées trop lourdes pour la commune. Ce bâtiment était la première école communale du village, vers 1830, avant de servir de dortoirs aux ouvrières du moulinage puis de gîtes et enfin d'appartements.

Semaine Bleue

Le CCAS, pour cette première participation à la « Semaine Bleue » (pour la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale), ne prévoir qu'une après midi d'action le 22

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30 Mardi et jeudi de 8 h à 12 h. Vendredi 14 h à 16 h.

Pour contacter la mairie :

Téléphone: 04 75 30 40 72

Courrier électronique : mairie@arcens.fr

Site web: https://arcens.fr/

octobre de 14 h à 16 h à la salle polyvalente. Elle portera sur des discussions autour des objets anciens. S'inscrire avant le 20 octobre pour les personnes qui veulent déposer des objets, au maximum trois.

Etat civil

Mariage de Philippe Foulier et Nathalie Chanut le 21 août 2021. Baptême républicain de leur fils Soan le même jour.

Pratique de l'autostop

Ardèche Autostop souhaite favoriser le développement de l'autostop dans notre département et un test a démarré dans la vallée de l'Eyrieux. L'objectif est de faciliter les mises en relation entre autostoppeurs et automobilistes. Pour cela des points d'arrêts d'autostop ont été installés et des kits de reconnaissance ont été mis au point (brassard réfléchissant, ardoise effaçable avec la destination...). Ils doivent permettre une reconnaissance des usagers qui ont adhéré à une charte liée à cette pratique en Ardèche-Val'Eyrieux. Plus d'information sur le site web « autostop.ardeche.fr ».

L'eau d'Arcens, parmi d'autres

Depuis le forage de 1923 et une autorisation de juin 1937, l'exploitation des eaux minérales démarre après la guerre de 39-45 avec une exploitation familiale jusqu'en 1991. Elle a ensuite été intégrée, à la suite de nombreuses ventes et prises de participations, dans le groupe Roxane (Cristaline). Ce groupe est devenu le groupe Sources Alma en 2019. C'est aujourd'hui une holding qui possède 45 sites de production répartis en Europe et 30 marques. Son siège social est dans l'Orne. Adresse du site web : https://www.sources-alma.com.

Arcens-infos n° 2021-04

Directeur de la publication : Thierry Girot

Rédaction : mairie d'Arcens Imprimerie : mairie d'Arcens

ISSN 1630 8646

Dépôt légal 4ème trimestre 2021

ARCENS N° 2021-04 d'octobre 2021 INFOS

Arcens dans les réseaux européens ?

Notre petit village aurait-il la possibilité d'avoir une nouvelle visibilité dans le territoire de l'Europe ?

Il se singularise déjà par un site géologique remarquable, le rocher de Soutron. Ce site a, en plus d'une histoire géologique, une histoire humaine et religieuse, avec une chapelle construite à son sommet, un hameau à ses pieds et des légendes encore persistantes s'y rattachent. Ce hameau aurait, d'après des historiens, eu une notoriété pendant l'époque carolingienne. La localisation d'une administration carolingienne, la *Vicaria Soltronensis*, a fait l'objet d'une confrontation entre deux historiens sans avoir encore eu de conclusions certaines.

Le site en pierre sèche du Jardin Clos du Pré Nouveau, récemment restauré et se trouvant sur l'ancien chemin de Massas à Soutron, place aussi le village dans un réseau international des paysages de terrasses (International Terraced Landscapes Alliance); La section française a d'ailleurs été présente sur le site d'Arcens. Son objectif est « de fédérer tous les acteurs qui travaillent sur la thématique des paysages de terrasses dans la perspective d'une reconsidération de l'avenir de ces espaces dans notre pays ».

Un nouveau réseau se dessine depuis quelques années.

Le réseau européen St-Michel

Partant du constat qu'il existe de nombreux territoires d'Europe où la figure de Saint Michel, archange de la religion chrétienne, a été utilisée pour construire des édifices cultuels, des acteurs du développement local (association Autour de St Michel d'Aiguilhe du Puy et Groupe d'Action Locale du Velay) et des opérateurs du tourisme ont eu



Peut-on associer le Mont St-Michel et l'église St-Michel d'Arcens?

l'idée de créer un réseau des sites dédiés à ce saint. Si certains édifices, construits dans des sites exceptionnels, ont une notoriété qui attire touristes et pèlerins, d'autres plus modestes ne seront plus, avec ce réseau, laissé dans l'oubli. La volonté de ce réseau est de promouvoir les petits comme les grands sites qui participent à l'économie touristique de nombreux territoires ruraux. Il a été annoncé qu'un « projet de coopération européenne LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) permet aujourd'hui de mobiliser des financements pour ce réseau et de continuer à le développer ».

Que pouvons-nous faire à Arcens ?

Même si l'église de notre village reste modeste, elle a une histoire et des histoires (voir page suivante) et, sans être une œuvre architecturale remarquable, elle est représentative de son époque de construction. Il serait probablement intéressant de l'inscrire dans ce réseau et de décider si nous ne pourrions pas la mettre en valeur ? Et peutêtre découvrir les raisons de son implantation sur un promontoire et non dans un lieu rappelant un centre bourg...

Si le sujet vous intéresse, vous pouvez contacter Jean Claude Ribeyre, à la mairie.

Un peu d'histoire(s)

Une horloge pour le clocher

Le 25 septembre 1992, un article de Terre Vivaroise titrait « Çà y est elle marche! » et annonçait que l'horloge du clocher « égrenait à nouveau les heures et sonnait l'Angélus ».



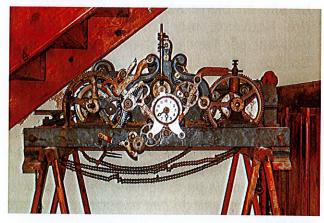
De nombreuses cartes postales anciennes montrent le clocher de l'église sans horloge. Et cadrans

Après plusieurs années de silence la vieille horloge venait d'être remplacée par une horloge électronique et deux cadrans avaient été changés. La municipalité avait pris à sa charge l'intégralité de la dépense qui s'élevait à 28 000 francs.

C'est en 1948 que le désir d'avoir une horloge, dans un clocher surélevé vers 1930, était devenue *plus que pressante*. Le conseil municipal, après un exposé du maire Charles Mourier, reconnaissait le projet comme d'utilité absolue et sollicitait instamment des pouvoirs publics une subvention. Une souscription, lancée par le maire précédent, Isidore Riou, et le curé Petit qui avait déjà pris contact avec d'horlogerie Charvet de Lyon, avait récolté 70 000 francs et le montant du projet était estimé à 160 000 francs. Cependant le préfet considérait ce projet d'une urgence et d'une nécessité secondaires.

Les choses ont du traîner du côté de la municipalité puisqu'au début de l'année suivante, lors d'une réunion de conseil, le maire déclarait : cette installation [de l'horloge] ayant été faite en dehors de la municipalité, cette dernière se trouve devant un fait accompli où elle n'a eu aucun contrôle. Le conseil refusa de lancer un emprunt pour compléter le financement. Cette histoire a alimenté la rumeur publique et, en mai 1949, on commentait dans un conseil les bruits fantaisistes ayant circulés au sujet de l'horloge du clocher.

Charles Mourier (plutôt de droite) avait été élu maire et Florimond Figon adjoint (plutôt de gauche) à la suite des élections des 19 et 26 octobre 1947 rendues obligatoires après la promulgation de la nouvelle constitution de 1946. Ils ne restèrent pas longtemps à la tête de la commune. A la suite de la démission du maire, en octobre 1949, il n'a pas été possible d'élire un maire durant les quatre conseils suivants prévus par la loi. Le conseil municipal fut alors dissous et une délégation spéciale mise en place. A la suite des nouvelles élections, en 1950, Marcel Bouchet a été élu maire et Louis Lévêque adjoint.



La vieille horloge, après une longue retraite dans un garage de la mairie, a été placée dans l'église, sous l'escalier des tribunes.

L'affaire de l'installation de l'horloge s'arrangea après l'élection du nouveau conseil municipal. Lors de la réunion du 12 mars 1950, il fut décidé de rembourser le curé de ses avances financières personnelles, d'accepter la subvention accordée par le Ministre de l'intérieur et d'engager la commune à couvrir les dépenses qui étaient à sa charge « afin de pouvoir liquider par là une affaire trop ancienne ».

L'école communale



L'école communale accueille 21 élèves dont 11 en maternelle. Trois institutrices pratiquent un co enseignement. Marilyne Arnaud-Bos sera présente le lundi pour compléter le service partiel de Bérénice Legal, directrice de l'école, qui était dans le poste l'an dernier et Céline Souche assurera un temps complet. Il y aura donc deux institutrices présentes chaque jour, ce qui permettra un meilleur accompagnement des enfants. surtout pour ceux de maternelle. Cindy Crouzet assure le poste d'ATSEM et Solange Siegler et Margo Moreau la surveillance de la cantine. Les nouveaux horaires de l'école sont : le matin de 8 h 45 à 11 h 45 et l'après midi de 13 h 30 à 16 h 30.

L'Association Communale de Chasse Agréée d'Arcens

Depuis le mois de juin, l'ACCA d'Arcens a un nouveau bureau : président : Jérôme Marmey ; vice-président : Jérôme Vignal ; trésorier : Damien Chamba ; secrétaire : Alain Chamba ; membres du bureau : Benoît Brolles, Robin Chauvy, Philippe Foulier, Boris Magaldi, Lionel Vignal. L'ACCA est équipé depuis le début de saison d'un bac d'équarrissage pour les déchets de venaison. Grâce au travail de l'ancien bureau, le dossier a pu voir le jour. La commune a contribué au projet en mettant un terrain à disposition pour l'installer. Comme chaque année un certain nombre de faisans ont été lâchés.

(Jérôme Marmey)

Le Club des Bons Vivants

Depuis l'assemblée générale du 16 septembre, le bureau du Club des Bons Vivants est composé de : Michel Valette, président ; Daniel Courtault, trésorier ; le secrétariat sera partagé. Le Club réunit 28 adhérents et il est ouvert tous les jeudis après-midi.

Les nouveaux artisans dans le village (suite)

Hôtel-restaurant Le Montagnard

L'hôtel-restaurant Le Montagnard est installé à Arcens depuis le mois d'août. Tenu par Patrick Clévenot et Laurence Duval, il propose trois menus dont un du jour en semaine, hors jours fériés et ponts, et un repas à la carte. Si le restaurant est fermé les dimanche et mardi soir et le lundi, l'hôtel est ouvert tous les jours avec service de repas. Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles sur le site web « https:// www.lemontagnard.net/ » et la page Facebook « lemontagnard.ardeche07 ». Réservations au 04.75.29.20.59. Courrier :

Varnet Frères

lemontagnard.ardeche07@gmail.com.

L'entreprise Varnet Frères initialement créée dans l'agglomération lyonnaise s'est installée à Arcens il y a un an, après avoir été quelques années au Cheylard. C'est l'opportunité d'acquérir la maison Chambon, idéale pour recevoir un atelier, et un projet agricole et forestier qui ont été à l'origine de cette installation. Cette entreprise propose des services de métallerie et de ferronnerie : portails, barrière, etc... Adresse : 40 Route du Gerbier-de-Jonc. Tél. : 06 58 55 99 23. Site web : https://www.varnetfreres.fr/.

Erratum

Les bonnes coordonnées de la microentreprise Subli'mag de Magalie Carlier sont :

Téléphone :06 70 40 40 64.

Courrier: subli.mag38@gmail.com